UE : La Commission propose de réformer les règles de l'espace Schengen pour que la fermeture des frontières soit une mesure de dernier recours

15/12/2021 à 15h40



La Commission propose aujourd'hui des règles actualisées pour renforcer la gouvernance de l'espace Schengen. (…)

L'actualisation des règles vise à faire en sorte que la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures demeure une mesure de dernier recours. (…)

L'instrumentalisation des migrants est également prise en compte dans cette mise à jour des règles de Schengen, ainsi que dans une proposition parallèle portant sur les mesures que les États membres pourront prendre dans les domaines de l'asile et du retour dans une telle situation.

(…)

Ylva **Johansson**, commissaire aux affaires intérieures, a quant à elle déclaré: *«(…) Grâce aux propositions présentées aujourd'hui, **nous ferons en sorte que les contrôles aux frontières ne soient rétablis qu'en dernier recours, sur la***

***base d'une évaluation commune et uniquement pour la durée nécessaire**. Nous dotons les États membres des outils leur permettant de relever les défis auxquels ils sont confrontés. Et nous veillons également à gérer ensemble les frontières extérieures de l'UE, y compris dans les situations où les migrants sont instrumentalisés à des fins politiques.»*

Réaction coordonnée aux menaces communes

(…)

Les règles comprennent également un nouveau mécanisme de sauvegarde de Schengen destiné à générer une **réaction commune aux frontières intérieures en cas de menaces touchant la majorité des États membres**, par exemple des menaces sanitaires ou d'autres menaces pour la sécurité intérieure et l'ordre public. Grâce à ce mécanisme, qui complète le mécanisme applicable en cas de manquements aux frontières extérieures, les vérifications aux frontières intérieures dans la majorité des États membres pourraient être autorisées par une décision du Conseil en cas de menace commune. Une telle décision devrait également définir des mesures atténuant les effets négatifs des contrôles.

De nouvelles règles visant à promouvoir des alternatives effectives aux vérifications aux frontières intérieures

La proposition vise à **promouvoir le recours à d'autres mesures que les contrôles aux frontières intérieures et à faire en sorte que, lorsqu'ils sont nécessaires, les contrôles aux frontières intérieures restent une mesure de dernier recours.** Ces mesures sont les suivantes:

- **Une procédure plus structurée pour toute réintroduction des contrôles aux frontières intérieures, comportant davantage de garanties:**
  Actuellement, tout État membre qui décide de réintroduire des contrôles doit **évaluer le caractère adéquat de cette réintroduction et son incidence probable sur la libre circulation des personnes.** En application des nouvelles règles, il devra en outre **évaluer l'impact sur les régions frontalières.** Par ailleurs, tout État membre envisageant de prolonger les contrôles en réaction à des menaces prévisibles **devrait d'abord évaluer si d'autres mesures, telles que des contrôles de police ciblés et une coopération policière renforcée, pourraient être plus adéquates**. Une évaluation des risques devrait être fournie pour ce qui concerne les prolongations de plus de 6 mois. Lorsque des contrôles intérieurs auront été rétablis depuis 18 mois, la Commission devra émettre un avis sur leur caractère proportionné et sur leur nécessité. Dans tous les cas, les contrôles temporaires aux frontières ne devraient pas excéder une durée totale de 2 ans, sauf dans des circonstances très particulières. **Il sera ainsi fait en sorte que les contrôles aux frontières intérieures restent une mesure de dernier recours et ne durent que le temps strictement nécessaire.**

- **Promouvoir le recours à d'autres mesures:** (…)

- **Limiter les répercussions des contrôles aux frontières intérieures sur les régions frontalières:** (…)

- **Lutter contre les déplacements non autorisés au sein de l'espace Schengen:** Afin de lutter **contre le phénomène de faible ampleur mais constant des déplacements non autorisés**, les nouvelles règles créeront une nouvelle procédure pour contrer ce phénomène au moyen d'opérations de police conjointes et permettre aux États

membres de réviser ou de conclure de nouveaux accords bilatéraux de réadmission entre eux. Ces mesures complètent celles proposées dans le cadre du nouveau pacte sur la migration et l'asile, en particulier le cadre de solidarité contraignant, et doivent être envisagées en liaison avec elles.

Aider les États membres à gérer les situations d'instrumentalisation des flux migratoires

(…)

Ces mesures consistent notamment à limiter le nombre de points de passage frontaliers et à intensifier la surveillance des frontières.

La Commission propose en outre des mesures supplémentaires dans le cadre des règles de l'UE en matière d'asile et de retour afin de préciser les modalités de réaction des États membres en pareilles situations, dans le strict respect des droits fondamentaux. Ces mesures comprennent notamment la possibilité de p**rolonger le délai d'enregistrement des demandes d'asile jusqu'à 4 semaines et d'examiner toutes les demandes d'asile à la frontière, sauf en ce qui concerne les cas médicaux**. Il convient de continuer à **garantir un accès effectif à la procédure d'asile**, et les États membres devraient p**ermettre l'accès des organisations humanitaires** qui fournissent une aide. Les États membres auront également la possibilité de **mettre en place une procédure d'urgence pour la gestion des retours**. Enfin, sur demande, les agences de l'UE (Agence de l'UE pour l'asile, Frontex, Europol) devraient apporter en priorité un soutien opérationnel à l'État membre concerné.

Prochaines étapes

Il appartient à présent au **Parlement européen et au Conseil d'examiner et d'adopter les deux propositions.**

Pour en savoir plus

Proposition de règlement modifiant le régime de franchissement des frontières par les personnes

Proposition de règlement visant à faire face aux situations d'instrumentalisation dans le domaine de la migration et de l'asile

Questions-réponses

Fiche d'information

Source : Commission européenne

En lien :

Lutte contre le terrorisme : Macron appelle à refonder "en profondeur" l'espace Schengen

Espace Schengen : «Le rétablissement de la liberté de circuler est crucial pour prouver que l'Europe existe encore» (Edito du Monde)

Europe : Merkel et Macron envisageraient d'exclure de l'espace Schengen les pays qui refuseront des migrants et le regroupement familial

Emmanuel Macron envisage la création d'un nouvel espace Schengen, dans lequel la liberté de circulation serait

conditionnée à l’accueil de migrants